

## Compte rendu :

### **1. Demande de CU et de dérogation « le trou du renard » suite à la visite du Sous Préfet.**

Disposant maintenant d'une réponse positive à la demande de CU, le Maire propose de mettre en vente un terrain à bâtir à prendre sur la parcelle communale cadastrée section A N° 854 pour une superficie de 3500 M<sup>2</sup>. Le reste de la surface soit (900 M<sup>2</sup>) sera conservé par la commune pour le passage des eaux de ruissellement.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour la mise en vente de 3500 M<sup>2</sup> en l'état à prendre sur la parcelle cadastrée section A N° 854 et fixe le prix à 70 000 €, considérant le terrain encaissé et un remblaiement relativement récent dont il faudra tenir compte à la construction.

Il charge le Maire de proposer la vente en un lot sachant que l'éventuel acquéreur aura la possibilité d'y réaliser deux habitations.

### **2. Désignation de l'entreprise pour réfection de l'installation électrique des Bâtiments de la sucrerie.**

La commission d'appel d'offres, après avoir examiné les quatre devis reçus, propose au Conseil de retenir l'entreprise ACL de Fécamp la moins disante pour la réfection électrique des 4 bâtiments de l'ancienne sucrerie, au prix de 11 511,27 € HT soit TTC 13.767,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre la Société ACL de Fécamp et accepte la dépense s'élevant à 11.511, 27 € HT soit 13.767,48 € TTC. Il mandate le Maire pour faire réaliser ces travaux, dès que possible.

### **3. Résultat de l'appel d'offre pour la réserve à incendie de la perruque**

La commission d'appel d'offres, après analyse des cinq dossiers reçus, propose de retenir l'entreprise Gagneraud, la moins disante, pour la fourniture et l'installation d'une réserve incendie de 120 M3 au hameau de La Perruque, au prix de 27 673,12 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise Gagneraud et accepte la dépense s'élevant à 27.673,12 € HT soit 33.097,05 € TTC.

Il charge le Maire de faire réaliser les travaux le plus tôt possible sachant que plusieurs demandes de permis de construire sont en attente.

#### **4. Lancement de l'appel d'offre VRD pour 4 sites communaux :**

Le Maire propose de lancer un appel d'offres dans le cadre de l'aménagement du cœur du village déjà subventionné par le Conseil Général, à savoir :

- Parking rue Cauchoise en face des logements sociaux de la commune d'une surface de 350 M<sup>2</sup> environ et aménagement de l'espace entre les 2 habitations.
- Voie d'accès pour 2 parcelles à bâtir et la maison de la gare avec fourniture et pose d'alimentation électrique, de l'eau, du téléphone ainsi que le branchement de l'assainissement.
- Hameau du Torp : Elargissement de la rue du Torp d'une largeur moyenne de 1,50 m sur une longueur de 110 m (Suppression des pierres devant la maison de M. & Mme P. Paillette).
- Résidence Le Parc : Décaissement et confection d'un parking de 2,80 m de large sur une longueur de 16 m.

Le conseil donne son accord pour tous ces travaux et autorise le Maire à lancer un appel d'offres.

#### **5. Validation définitive des travaux pour transfert de la poste et bibliothèque.**

Le Maire présente le détail chiffré des aménagements et travaux nécessaires au transfert de la bibliothèque et de l'agence postale dans les locaux de l'ancien restaurant devenu propriété de la commune. Le coût global (bibliothèque et poste) estimé à 310 973 € H.T. couvre les coûts d'acquisition, les travaux d'aménagements intérieur et extérieur, le mobilier et l'équipement informatique.

Ayant la possibilité d'obtenir auprès du Département une subvention majorée pour l'aménagement de la future bibliothèque de l'ordre de 70 % (si un emploi à mi-temps d'un adjoint territorial du patrimoine est créé), le conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et demande au Maire d'entreprendre les démarches de demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département.

#### **6. Validation du dossier de demande de subvention pour réhabilitation derniers logements.**

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Général et de l'état, pour la réhabilitation estimée à 100.000 € HT, des derniers logements communaux, à savoir :

- 266 rue Cauchoise (2 logements supplémentaires)
- Maison de la Gare,
- Appartement de l'école primaire.

Le conseil donne son accord pour déposer une demande de subvention la plus élevée possible et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches en ce sens.

#### **7. Personnel communal :**

##### **a) Création d'un poste supplémentaire dédié aux espaces verts :**

Le Maire informe le conseil de la nécessité d'embaucher à l'approche du printemps, une personne supplémentaire pour les travaux d'entretien et de création d'espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste sous forme d'un contrat aidé à 95% pour une période de 6 mois renouvelable.

**b) Renouvellement de contrats d'entretien intérieur :**

Le Maire propose au Conseil de renouveler les contrats de Mesdames N. Bienvenu et N. Lehaut afin de compenser l'arrêt de maladie de Mme Y. Carpentier.

Le conseil donne son accord pour le renouvellement de ces deux contrats aidés.

**8. Développement maîtrisé des sports de nature :**

Le Maire donne lecture d'un document adressé par le Conseil Général concernant l'inscription des chemins ruraux de la commune au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) et au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de Randonnées).

Le conseil avant de se prononcer décide de demander des compléments d'information. La question sera revue.

**9. Redevance due par la SCR pour les matériaux recyclés en 2008 :**

Sur proposition du Maire, le conseil après en avoir délibéré, donne son accord pour la redevance due par la SCR sur les 10600 tonnes de matériaux qu'elle a recyclés en 2008 pour un montant de 7995 €.

Le Maire est chargé de procéder au recouvrement.

**10. Achat de congélateurs et un lave vaisselle pour salle gare :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de congélateurs, d'une armoire réfrigérée et d'une lave vaisselle pour équiper la salle de la gare.

Il demande au maire de faire le nécessaire pour le passage de la commande auprès du fournisseur choisi (Lanef) pour un montant total TTC de 4650,05 €.

**11. Fourniture et pose de 2 lampadaires RD 150 :**

Vu la décision prise par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 23 octobre 2008 à propos du projet de rénovation de l'éclairage public de la commune,

Vu l'intervention de la société ETDE agissant actuellement pour le compte de l'EDF sur l'éclairage public et le réseau électrique destiné à alimenter les nouvelles habitations situées au 565, rue de la Sucrierie,

Vu l'offre très intéressante de la Société ETDE (900 € H.T.) pour la fourniture et l'installation de 2 lampadaires sur la RD 150 en prolongement du carrefour de la Mairie.

le Conseil Municipal décide de saisir l'opportunité offerte par la société ETDE pour la fourniture et la pose de 2 lampadaires de 250 watts pour un montant total de 900 € H.T.

Le Maire est autorisé à faire réaliser les travaux dès que possible.

*Le Maire demande aux membres du Conseil, leur accord pour mettre à l'ordre du jour 3 sujets supplémentaires :*

- 1. Proposition d'abattage et de nettoyage du parc boisé communal,*
- 2. Dalle béton de l'aire de stockage des betteraves de l'ancienne sucrerie,*
- 3. Traçage du terrain de football.*

*Le Conseil donne son accord pour délibérer sur ces 3 sujets.*

**12. Proposition d'abattage et de nettoyage du parc boisé communal :**

Le Maire donne lecture d'une proposition écrite formulée par Messieurs S. Deneuve et P. Renault d'offrir leurs services pour finaliser l'étude de l'ONF sur l'abattage des arbres repérés et le nettoyage du Parc boisé de la commune.

Etant Conseiller Municipal, le demandeur S. Deneuve quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de répondre positivement à cette demande en précisant que toutes les mesures de sécurité devront être prises par les demandeurs lors des séances d'abattage et de nettoyage.

Après décision prise, le Conseiller Municipal, S. Deneuve réintègre la salle du conseil.

**13. Dalle béton de l'aire de stockage des betteraves de l'ancienne sucrerie :**

Vu la proposition faite par l'entreprise Letendre de démolir gratuitement la dalle béton de l'aire de stockage de l'ancienne sucrerie en échange des matériaux démolis, le Conseil Municipal, bien qu'intéressé par cette proposition, décide de reporter le débat à une date ultérieure (dès que la commune sera officiellement propriétaire).

**14. Traçage du terrain de football :**

Le conseiller, Gilles Tasserie demande que le traçage du terrain de football soit effectué par un employé communal.

Après débat, le Conseil Municipal donne son accord pour que le traçage du terrain de football soit réalisé chaque semaine (pendant la saison de football) par un employé communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 40.